

Vente de matériels réformés

Rapporteur : M. le Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 12/09/02	favorable	séance du 04/10/02	favorable

Afin de procéder à l'enregistrement des sorties d'inventaire et d'informer l'assemblée délibérante sur les cessions de matériels, vous trouverez ci-dessous le détail des ventes qui ont été réalisées :

- depuis le 1^{er} janvier 2002
- en août 2001, suite à l'absence de délibération sur la vente en question.

1. Budget annexe transports.

Pour information, afin de respecter les règles fiscales régissant les budgets annexes soumis à TVA, les services fiscaux nous ont invités à soumettre à TVA les cessions de matériels, propriété de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en matière de transport ou mis à disposition, avec les droits du propriétaire et du locataire par la ville de Besançon, dans cette même compétence, et à procéder à toutes les régularisations nécessaires sur les cessions antérieures (depuis le 1^{er} janvier 2001)

Ainsi :

Libellé	Référence	Montant HT	Acheteur
2001 REGULARISATION			
CLIO	9386 VT 25	956 euros ¹	M. TISSERAND (39)
EXPRESS	123 TE 25	956 euros ²	M. CHAMBELLAND (25)
2002			
Bus PEUGEOT J9	6875 TQ 25	1 500,00 euros	Sté des Transports du Sud Ouest (32)
Servante d'atelier	Marque HAZET de 1974	28,05 euros	M. BOUBEKEUR (39)
Servante d'atelier	Marque HAZET de 1977	28,05 euros	M. RAFFIN (25)
VENTE DE MATERIEL SANS TVA EN SUISSE.			
1 vérin mobile, 1 table élévatrice, 1 laveur, 1 nettoyeur, 7 servantes d'atelier	LAVATRONIX HP FRANK	77 euros 122 euros 152 euros 122 euros 322 euros	M HEINIGER, Butzberg, Suisse
1 minibus J9 7 bus standards GX 107	PEUGEOT de 1986 HEULIEZ de 1984	765 euros 7 X 1 525 euros	M HEINIGER, Butzberg, Suisse

¹ TVA à régulariser

² TVA à régulariser

2. Budget principal

Au regard du développement des missions de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de ses effectifs, il a été procédé à une nouvelle consultation des entreprises afin de renouveler les photocopieurs noir/blanc précédemment utilisés et de compléter le parc.

Seul le photocopieur noir/blanc, mis à disposition du SYBERT était propriété de la collectivité, le deuxième étant sous contrat de location/maintenance.

Avec la négociation commune pour la location de 3 nouveaux photocopieurs plus performants (2 à la CAGB et 1 au SYBERT), il a été prévu la reprise du copieur NP6050 (acquis en 1996 et totalement amorti) pour 396,37 euros.

Il s'agit d'enregistrer la sortie du patrimoine de ce matériel et la recette à recevoir de la société BUROCOM.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide ces cessions.

Pour extrait conforme,

Le Président